

Novembre 2015

Dans ce numéro :

- 1 Edito
- 2 Comité technique local du 01/10/2015
- 5 Suppression de la ½ part en matière d'IDL
- 5 Transmission des arrêts de travail-congé maladie
- 6 La paie de septembre, une fausse bonne nouvelle



NE RESTEZ PAS ISOLÉS !



Syndiquez vous à la CGT Finances Publiques



LES AGENTS DE L'ESSONNE ÉTAIENT EN GRÈVE ET À BERCY LE 15 OCTOBRE !...

OUI, les agents de l'Essonne se sont mobilisés, ce 15 octobre, pour porter à la Direction Générale leurs revendications, et manifester haut et fort « Ca suffit, on veut des emplois ! »

Malgré le rassemblement d'une centaine d'agents grévistes devant Bercy en début d'après-midi avec nos sections syndicales et des représentants nationaux de la CGT et de Solidaires, la Direction Générale ne voulait toujours pas recevoir de délégation de l'Essonne.

Mais les collègues ne l'entendaient pas ainsi et criaient : « **Recevez la délégation !** ».

Grâce à cette mobilisation et à l'intervention des organisations syndicales, le chef du service des ressources humaines est finalement descendu sur la place, au milieu des manifestants, pour expliquer les motifs de son refus de recevoir la délégation.

Les collègues se sont saisis de l'occasion pour l'interpeller contre les suppressions d'emplois et les restructurations, expliquer leur souffrance au travail et les difficultés à accomplir les missions.

Les réponses du chef des ressources humaines n'ont convaincu personne. Il s'est alors engagé à un examen particulier de la situation de l'Essonne en lien avec la direction locale et au niveau des CAPN.

La CGT Finances Publiques a salué cette forte mobilisation des collègues de l'Essonne qui constitue un point d'appui pour aller chercher les emplois nécessaires à l'exercice des missions.

La CGT ne lâchera rien ! Elle a doré et déjà informé au rassemblement qu'elle allait renouveler sa demande d'audience nationale avec la délégation des agents de l'Essonne.

ET SERONT MOBILISÉS LE 18 NOVEMBRE AVEC L'ENSEMBLE DES AGENTS DE LA DGFIP !

- Parce qu'on ne peut accepter l'annonce qui sera faite au CTR ce 18 Novembre, de 2130 nouvelles suppressions d'emplois, soit - 37 emplois pour l'Essonne dont 14 A, 18 B et 1C !
- Parce qu'il stopper les fermetures de postes et les restructurations destructrices du service public,
- Parce qu'on ne peut accepter que la DGFIP veuille remettre en cause nos droits à mutation et instaurer une mobilité ou stabilité forcée,
- Parce qu'on ne peut accepter ni le déni de démocratie que représente le passage en force par le gouvernement du protocole PPCR (voir la conclusion du compte rendu du CTL), ni la mise en place du RIFSEEP, tous deux outils de la casse de nos statuts, droits et garanties,

Parce qu'on est tous confrontés à cette même dégradation, sans précédent, de nos missions et de nos conditions de travail, l'intersyndicale nationale et locale CGT, FO et SOLIDAIRES des Finances Publiques appelle tous les collègues de l'Essonne à être massivement

EN GRÈVE ET AU RASSEMBLEMENT À BERCY LE 18 NOVEMBRE !

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 01/10/2015

Ce CTL avait à l'ordre du jour :

- Le projet de fusion des SIE de MASSY Nord et MASSY Sud au 01/01/2016
- La fusion des SIP de JUVISY Nord-Est et JUVISY Sud-Ouest
- La fusion des Trésoreries de Draveil, Montgeron, Vigneux et Brunoy au 01/01/2016
- Le transfert du budget de l'Hôpital de Juvisy à la Trésorerie de Longjumeau au 01/01/2016
- La modification des horaires d'ouverture au public à Orsay
- La présentation du « SRCI » : Schéma Régional de Coopération Intercommunale

La CGT Finances Publiques est intervenue conformément aux revendications collectées des collègues des services restructurés : s'agissant des trésoreries, les collègues nous ont dressé un bilan catastrophique des **transferts réels** d'emplois.

En amont, une lettre avait été adressée par notre section à chaque maire des communes concernées par la fermeture de leur trésorerie : nous déplorons de n'avoir reçu aucune réponse en retour à notre demande de rendez-vous pour expliquer les conséquences en terme d'emploi et de disparition du service public de proximité.

Point 1 : Projet de fusion des SIE de MASSY Nord et MASSY Sud au 01/01/2016.

Pour la direction, les « petits » SIE sont fusionnés en une structure de taille plus conséquente de 34 emplois pour faciliter le travail en équipe, la mutualisation des compétences et l'uniformisation des méthodes de travail. Des travaux préalables ont été menés pour réaliser au mieux cette opération :

• Travaux de mise à jour de référentiel des structures et de constantes des services TOPAD et NOMINOE

• Travaux de réécritures dans les applications BDRP et MEDOC

Cette fusion ne présente aucune difficulté car les services sont situés sur le même étage. La réflexion est en cours sur les modalités de mise en œuvre de méthode de travail fusionnée.

Mais qui a rendu ces structures « petites » !!! Ce sont les suppressions d'emplois successives, années après années, qui ont vidé ces services des personnels nécessaires à l'accomplissement des missions ! Et sans agents en plus, le travail serait mieux fait ? Marché de dupes que la CGT ne cautionnera pas !

Nos élus ont donc voté Contre cette fusion (de même que Solidaires et la CFDT ; FO s'est abstenu).

Point 2 : Fusion des SIP de JUVISY Nord-Est et JUVISY Sud-Ouest

Le service fusionné comprendrait 47 emplois. Les services sont sur le même étage, avec la fusion JUVISY deviendra un gros site. Les méthodes de travail y sont différentes : il va falloir les harmoniser.

Nous avons demandé que les collègues soient consultés quant aux aménagements (cloisons, etc...).

La Direction a affirmé être particulièrement sensible aux difficultés de personnels sur ce site, et devait se rendre dès le lendemain du CTL sur le site pour prendre connaissance des souhaits des agents.

Ces fusions (points 1 et 2) donneront lieu à la prise d'un arrêté ministériel publié au Journal Officiel. Une signalétique pour les usagers est prévue pour le 01/01/2016. Les chefs de services en collaboration avec les agents

mettront en place une nouvelle organisation des services.

Les mêmes votes que pour la fusion des SIE de Massy ont été réaffirmés par les élus des personnels.

Point 3 : Fusion des Trésoreries de Draveil, Montgeron, Vigneux et Brunoy au 01/01/2016

L'effectif total de la Trésorerie de Draveil est de 6 collègues. La Direction comptabilise 4 emplois qui seront transférés à la Trésorerie de Brunoy.

Or dans les faits, ceux ne sont que 2 collègues qui suivent la mission, dont 1 à 80% !

Les élus CGT ont donc demandé à la direction comment les missions qui étaient assurées par 6 personnes vont pouvoir être réalisées par 1,8 agents ?

De même pour Montgeron, l'effectif total à ce jour est de 5 personnes et seulement 2 collègues suivent la mission !

La Direction nous répond qu'elle essaiera d'affecter des agents au prochain mouvement d'affectation ou avec du renfort.

Sur ces belles paroles, la CGT fait remarquer à la Directrice que 5 mn plus tôt elle nous annonçait encore des suppressions de postes pour 2016 dans notre département !!!

Nous avons aussi relayé les interrogations des agents :

• Sur le déménagement, la Direction doit informer rapidement les collègues sur ses modalités

• Une réunion sur la Trésorerie de Brunoy est-elle prévue avec les agents des 4 trésoreries concernées ? La Direction répond par l'affirmative.

• Les collègues demandent la fermeture de la Trésorerie de Brunoy les 4-5 et 6 janvier 2016, pour que tous les collègues aient le temps d'emménager et qu'ils aient du temps pour aborder cette fusion avec si peu d'agents transférés. La Direction ne s'est pas opposée à cette demande des agents, reste à savoir combien de jours de fermeture octroyés ?

• Enfin, les collègues de Vigneux contestent la mise en place d'une caisse unique Vigneux /Brunoy mise en place dès ce jour, le 1^o octobre, sans aucune concertation préalable des collègues mis devant le fait accompli ! Face aux difficultés que nous avons relayées (Vigneux est un plus petit poste qui a très peu d'accueil), la direction a assuré que les modalités de roulement à la caisse tenant compte de ces spécificités seraient vues et adaptées en local entre le chef de service et les agents.

Nous restons attentifs à toute difficulté dont pourraient nous saisir les collègues.

Les arguments de notre Direction pour justifier des fusions sont toujours les mêmes : aucuns impacts pour les débiteurs et contribuables, ni pour les ordonnateurs et régisseurs, création de plus grands services, un meilleur savoir faire de nos métiers...

La réalité c'est que les fusions ne sont que la conséquence des suppressions d'emplois, et sont souvent le prétexte pour en absorber de nouvelles. Par ailleurs, nous avons constaté sur place que le son de cloche des

régisseurs que nous avons rencontrés à Montgeron et Draveil n'est pas du tout le même ! Ces fermetures se font au détriment des communes, des usagers, des services !

Les élus CGT ont donc réaffirmé leur opposition à toute fermeture de service public et ont de nouveau alerté notre Direction sur la dégradation des conditions de travail des collègues due au manque de personnel dans les services. Ils ont voté contre cette fermeture (vote contre de Solidaires ; FO et la CFDT se sont abstenus).

Point 4 : Transfert du budget de l'Hôpital de Juvisy à la Trésorerie de Longjumeau au 01/01/2016

Suite à la Décision de l'Agence Régionale de Santé de fusionner les services administratifs des hôpitaux de Longjumeau et de Juvisy, le budget de l'hôpital de Juvisy géré actuellement à la Trésorerie de Savigny sera géré au 1^{er} janvier prochain à la Trésorerie de Longjumeau.

Pour la Direction 3 emplois sont en charge de l'hôpital de Juvisy, alors que moins de 5 ans en arrière 6 personnes faisaient ce travail ! Et au final seulement 1 collègue suit la mission...

La Trésorerie de Longjumeau est déjà en déficit chronique d'agent depuis trop longtemps, 2 équipiers de renfort y sont affectés quasiment toute l'année.

Pour la CGT : comment ces collègues vont faire ? ? ?

Réponse de la Directrice : PESS, la dématérialisation. Mais une collaboratrice intervient et dit que les hôpitaux ne sont pas prêts.

La dématérialisation ne règle pas tout. Le visa doit toujours être fait, et il y'a aussi des problèmes de transferts de fichiers de certains

ordonnateurs qui ont du mal à passer sous PESS.

Encore un exemple où la fusion serre à entériner des suppressions de postes.

Pour la direction, nous n'avons pas le choix de restructurer et fusionner car les suppressions d'emplois vont continuer.

Si on n'avait pas compris que les restructurations servent à absorber les suppressions d'emplois ?!

Point 5 : Orsay

Alors que le document indiquait que l'ensemble des personnels consultés étaient favorable à l'option proposée au vote du CTL, renseignements pris auprès des collègues du poste, nos élus ont indiqué que cette présentation était inexacte puisque 2 formules d'horaires étaient proposées d'une part (ce qui n'était pas mentionné), et que celle soumise au vote des agents avait recueilli 2 votes contre !

Néanmoins, les collègues souhaitaient malgré tout une modification de leurs horaires.

La CGT Finances Publiques considère que la réduction de la plage de réception du public marque un recul dans le service public rendu à l'utilisateur. Cependant elle est très souvent souhaitée par les collègues pour leur laisser plus de temps pour accomplir leurs autres missions du fait du manque d'effectifs (ce qui a été confirmé par des collègues d'Orsay).

Au cas particulier, nos élus se sont donc abstenus (vote identique de FO et Solidaires, la CFDT ayant voté Pour).

Point 6 : « SRCI » Schéma Régional de Coopération Intercommunale

(CA = Communauté d'Agglomération)

Suite à la nouvelle carte de l'intercommunalité qui entrera en vigueur au 01/01/2016, de gros changements sur la gestion de ces budgets vont bouleverser les assignations comptables.

Fusion des : CA Europe Essonne, CA du plateau de Saclay + les communes de Wissous et Verrière le Buisson avec comme nouveau poste comptable la trésorerie de Palaiseau. **La trésorerie de Massy perd le budget de la CAEE.**

Fusion des : CA Evry Centre Essonne, CA Seine Essonne, San Sénart en Essonne, SAN Sénart ville nouvelle et la commune de Grigny. Nouveau poste comptable : la Trésorerie d'Evry Municipale. **Les trésoreries de Mennecy et Corbeil Municipale perdent les budgets des agglos.**

Fusion de la CA du Val d'Orge avec la CC de l'Arpajonnais moins les communes de Lardy, St Yon et Boissy. La trésorerie de SGDB sera le poste comptable.

Lardy, St Yon et Boissy intègrent la CC de Juine et Renarde qui reste gérée par la trésorerie d'Etampes.

Fusion : CA Sénart Val de Seine avec la CA du Val d'Yerres avec comme nouveau poste comptable la trésorerie de Brunoy.

La CA les Postes l'Essonne + Viry Châtillon intègre le 12ème territoire du Grand Paris avec un poste comptable dans le département 94. **La trésorerie d'Athis Mons perd le budget de la CALPE.**

Les élus CGT ont alors demandé quelles seront les conséquences sur l'emploi pour les trésoreries qui perdent des budgets ?

La direction a reporté ce sujet au prochain comité technique sur l'emploi, précisant que cela dépend aussi des transferts de compétences des communes vers les nouvelles CA.

Questions diverses

1°) présentées par la direction

PCRP : *La DDFiP a confirmé la mise en place de 2 pôles de 20 agents chacun, localisés à Corbeil et à Palaiseau, au 01/09/2016. Des réunions de présentation doivent aborder les questions de formation, d'encadrement, et seront suivies de réunions métiers plus précises.*

La CGT Finances Publiques a demandé que soient présentées au cours de ces réunions les conséquences en terme de RH qui questionnent particulièrement les collègues (mutation : priorité, maintien à résidence, prime de mobilité, etc...).

Prétextant les difficultés à présenter collectivement des situations personnelles, malgré notre insistance, la direction a refusé d'en présenter les principes.

Il est pourtant de la responsabilité de la direction d'assurer sa mission d'information des agents sur les sujets qui les préoccupent quand la direction veut leur imposer ses choix !

Les agents n'ont certainement pas demandé cette restructuration ! Ce sont eux qui vont en subir les conséquences, et pour ceux qui suivraient la mission, leur faire traverser le département !

Néanmoins, il a été constaté lors de la dernière réunion sur Corbeil qu'une présentation générale a été effectuée sur les sujets RH ; c'est ce que nous demandions ! Même si les

situations particulières devront être examinées au cas par cas.

PCRP n'est qu'une restructuration de plus qui va générer de nombreuses difficultés, tant pour les missions que pour les agents : ce chantier en Essonne n'a pas encore posé sa première pierre !

La CGT Finances Publiques mettra en œuvre avec les agents, les actions nécessaires décidées avec eux !

Recouvrement : *La direction envisage une organisation en direction différente, en mettant en place une division unique des professionnels et des particuliers qui intégrerait la Recette des Finances. Elle va mettre en place des séances de travail avec la RF.*

La direction a indiqué qu'elle avait pour objectif que cette structure disparaisse sous 3 - 4 ans. Nous irons consulter les collègues sur ce sujet.

2°) présentées par la CGT Finances Publiques

•Peut-il est ajouté un RIB sur les avis d'IR et de TH ?

La direction indique que la question avait déjà fait part d'une interrogation à la DG, mais la DGFfiP est favorable au satellite ; néanmoins la question sera reposée (fiche CODIR)

•Les collègues ont besoin d'une aide aux renseignements pour les paiements via smartphone (formation, fiches...). Ils sont démunis sur les postes comptables pour renseigner les contribuables.

La direction fera remonter une fiche CODIR.

• Nous avons demandé quand la date de déménagement de la brigade domaniale était prévue ?

La direction l'envisage à partir de novembre, sans pour autant savoir précisément quand (1^o quinzaine ?)

• ODT CAF : Depuis le mois de juillet, la CAF 91 demande de justifier la nature des dettes pour chaque envoi d'une OTD. La CGT demande à la Direction de faire le nécessaire pour revenir à l'ancien système. Elle nous répond qu'elle va dans notre sens et que la décision relève du national.

En conclusion de ce CTL, nos élus sont intervenus sur le dit « dialogue social » tant réclamé par notre DGFIP et dans toutes les instances de discussions nationales avec les organisations syndicales.

Alors que les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique avaient majoritairement rejeté PPCR (accord dit de modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations), **Manuel Walls a décidé unilatéralement de passer au dessus de la loi** de modernisation du dialogue social en modifiant le périmètre de calcul de ce qu'est un accord majoritaire !

Pour lui, « cet accord est indispensable pour améliorer la mobilité des fonctionnaires pour passer d'un ministère à l'autre, d'une administration à l'autre », et pour avoir une fonction publique parfaitement adaptée aux réformes engagées, notamment la réforme territoriale votée cet été dite « Loi Notré » (voir l'Étincelle de Septembre :

<<http://www.financespubliques.cgt.fr/91/spip.php?article1110>>)

Il s'agit donc bien de FORCER les fonctionnaires à s'adapter à ces réformes destructrices par la mobilité, choisie ou NON : une des raisons pour lesquelles la CGT n'a pas signé cet accord !

Il s'agit d'un véritable déni de démocratie !

**ET SI NOUS AUSSI,
NOUS DECIDONS DE
PASSER EN FORCE
SUR NOS
REVENDEICATIONS ?**

**TOUS EN GREVE
ET A BERCY LE 18
NOVEMBRE !**



Abrogation des effets de la suppression de la 1/2 part en matière d'impôts locaux pour les retraité-es les plus modestes

Dans son communiqué du 31 octobre 2015, intitulé « Impôts locaux des retraité-es les plus modestes : la bombe à retardement de la 1/2 part a explosé ! », la CGT-Finances Publiques dénonçait les conséquences de cette mesure fiscale pour les retraités les plus modestes, décidée en 2008 et jamais abrogée depuis !

Résultat : une hausse de la fiscalité pour 900 000 retraités modestes en raison d'une augmentation de leur revenu fiscal de référence, alors que leurs ressources elles, sont restées constantes.

L'annonce du gouvernement ce week-end, faite une fois de plus dans l'impréparation la plus totale, a généré un flot de questionnements des contribuables qui fort

justement interrogent la DGFIP... et des services qui n'ont aucun élément concret pour leur répondre, et pour lesquels rien n'y prévu en termes de moyens matériels et humains nécessaires pour faire face à cette situation.

Une fois de plus, les agents des Finances Publiques, et en particulier ceux qui sont à l'accueil, se retrouvent en première ligne à devoir répondre aux nombreux contribuables, et à gérer la réalité du terrain sans moyens.

La CGT-Finances publiques dénonce la méthode utilisée par ce gouvernement, qui consiste à faire passer les agents après les annonces médiatiques et à les livrer au désarroi des contribuables en difficulté.



Congés de maladie : attention aux délais de transmission des arrêts de travail

Mise en œuvre du [décret n°2014-1133](#) du 3 octobre 2014 relatif au contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires.

Il est rappelé que les agents publics doivent transmettre cet arrêt de travail à leur employeur dans le délai de 48 heures En cas de manquement à cette obligation, et dès lors que l'agent ne peut justifier de motifs d'empêchement de cette transmission dans ce délai imparti, l'administration lui adresse alors une lettre l'avertissant des conséquences potentielles en cas de nouvelle transmission tardive dans une période de 24 mois.

Si durant cette période, un nouvel envoi tardif survenait sans que l'agent ne puisse justifier de causes d'empêchement, l'administration procéderait alors à une retenue sur la rémunération de l'agent, identifiée sur la fiche de paie par une ligne indiquant le nombre de jours de retards pris en compte à compter de la date de départ de l'arrêt de travail. Cette retenue serait calculée à hauteur d'1/60 par jour de retard.

Voir la suite de l'article : <http://www.financespubliques.cgt.fr/spip.php?article13322>

ATTENTION !

La 1^o page de l'arrêt de travail qui indique le motif de l'arrêt prescrit par le médecin doit être détachée et conservée par l'agent car elle contient une donnée strictement confidentielle qui ne doit pas être communiquée à l'employeur !

A défaut, nous avons malheureusement pu constater que cette information était parfois utilisée par des chefs de service peu scrupuleux des règles déontologiques...

A bon entendeur ! 🤖



La paie de septembre : une fausse bonne nouvelle !

De nombreux agents de la DDFIP de l'Essonne ont été surpris de percevoir une paie plus importante en septembre par rapport aux mois précédents. Des collègues nous ont interrogés pour comprendre cette augmentation.

Depuis plusieurs années, les agents recrutés avant le 01/01/1998 bénéficient d'une indemnité exceptionnelle (indemnité exceptionnelle de compensation de la CSG).

L'indemnité exceptionnelle est née du changement de cotisation sociale en 1997 qui augmentait le taux de prélèvement de la cotisation sociale pour les fonctionnaires en appliquant la CSG sur l'ensemble de la rémunération.

Cette indemnité visait à compenser la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires lors de l'élargissement de l'assiette de la CSG et de la substitution de la CSG à la cotisation d'assurance maladie.

Ces mesures n'avaient pas eu d'impact sur les salaires du privé. Mais elles avaient fortement impacté la rémunération des fonctionnaires, l'assiette de la CSG portant sur l'ensemble de la rémunération (traitement et primes) alors que l'assiette des cotisations maladie portait uniquement sur le traitement.

Le passage au tout CSG était pénalisant pour les fonctionnaires. L'indemnité a eu pour objet de compenser la perte de pouvoir d'achat qui découlait de l'élargissement de la base de la CSG.

Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique a annoncé, en avril 2015, la suppression de cette indemnité exceptionnelle « inutile et injuste, qui bénéficiait très majoritairement aux fonctionnaires les mieux rémunérés ».

Pour la majorité des agents elle sera supprimée progressivement, au fil des avancements. ***Ce qui générera, avant la fin 2017, une économie de 500 millions d'euros (sic !!!)***

Les agents de catégories C, dont le traitement est inférieur à 1852 € bruts par mois, seront cependant exemptés du dispositif.

Outre le fait que nous dénonçons, lors de la mise en place de l'indemnité, le traitement différencié entre les agents suivant leur date de recrutement, ce qui n'était pas acceptable, aujourd'hui, le blocage du point d'indice depuis 2010 ne suffit pas, la baisse drastique des promotions (tableaux d'avancements) ne suffit pas...il faut puiser encore plus dans la poche des fonctionnaires.

C'est à un véritable racket sur les agents que se livrent les gouvernements successifs.

En 2014, les agents de la DDFIP de l'Essonne, qui ont perçu l'indemnité, ont reçu le solde (en fait la majeure partie du fait de son annualisation) au mois de décembre.

En septembre 2015, les agents de la DDFIP ont perçu cette indemnité pour la période de janvier à septembre.

A partir de la paie d'octobre, les agents vont percevoir cette indemnité mensuellement.

Nous attirons l'attention des agents qui perçoivent cette indemnité et qui bénéficient d'une promotion entre le 1^{er} mai 2015 et le 30 septembre 2015 (ex : passage d'échelon), la direction procèdera à un rappel sur les mois ultérieurs (en 2015) du fait de la suppression progressive de cette indemnité.



Le chef du service des ressources humaines au milieu des manifestants de l'Essonne le 15/10/2015 à Bercy.